



PLAN D'ACTION ET DE REINSTALLATION DES PERSONNES IMPACTEES

DOCUMENTS A FOURNIR LORS DES NEGOCIATIONS

STATUTS DES PAPS	DOCUMENTS A FOURNIR
<p>PROPRIETAIRE D'ACTIVITE COMMERCIALE (PAC)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Reçu de recensement Ageroute (Sortie Ouest, 4^{ème} pont, Y4 et Latrille) ; - Registre de Commerce ; - Déclaration Fiscale d'existence (DFE); - Attestation de Régularité fiscale (ARF); - Bilan financier des 3 dernières années avant la période de recensement; - Documents relatifs au bâti (titre de propriété et autres) <ul style="list-style-type: none"> • <u>Pour les Nationaux :</u> - Carte Nationale d'Identité (CNI) ou Attestation d'identité en cours de validité ; • <u>Pour les Non Nationaux :</u> - Carte consulaire ou carte Nationale d'identité du pays d'origine en cours de validité ; <p><u>NB :</u> en cas de péremption de la pièce qui a servi au recensement, venir avec la nouvelle pièce en cours de validité et une copie de celle périmée.</p> <p>Pour les personnes représentant la personne recensée absente produire une procuration ; Pour les procurations venues des autres pays les faire authentifier au ministère des affaires étrangères</p> <p>Pour les PAP décédée produire un acte d'héritité listant tous les ayants-droits ainsi qu'un Procès-verbal de famille désignant la personne qui poursuivra le processus d'indemnisation.</p>